

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		

L'an deux mille vingt trois

Le 27 mars

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 16 mars 2023

Date d'affichage 16 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 29

Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Etienne DOREY, Christophe MOUCHEL, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Nicole ANTHORE, Virginie DALY, Nadia DAMART, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Nadège GRUDE, Marc DURAN, Aurélie TRAORE et Allan BERTU et **avaient respectivement donné pouvoir à :** Elodie CAPLIER, Thierry RENOUF, Jean-Paul GAUCHARD et Jean-Claude ESTIENNE.

Absents excusés : Nadège GRUDE, Marc DURAN, Aurélie TRAORE et Allan BERTU.

Secrétaire de séance : Sylvain JOBEY et Jean-Claude ESTIENNE.

N° 2023-039 – STRUCTURES ENFANCE JEUNESSE – DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

Dans le cadre de son Projet Éducatif Global (PEG), la Ville d'Ifs accueille quotidiennement des enfants, des jeunes et des familles au sein de ses structures municipales, tels que les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) péri et extrascolaires et le Service d'Accompagnement des Jeunes Adultes (AJA) 16-25 ans.

La CAF du Calvados soutient la Ville dans cette action et contribue au financement de ces accueils, grâce à :

- La signature d'une Convention Territoriale Globale ;
- Au versement de prestations de service, encadré par des conventions d'objectifs et de financement ;
- Au versement de subventions d'investissement.

Afin de maintenir et développer la qualité des projets ainsi que le niveau d'équipement de ses structures Enfance Jeunesse, la Ville doit réaliser chaque année des investissements : travaux, achat de matériel (pédagogique, informatique, mobilier...). Le nombre conséquent d'enfants et de jeunes accueillis tout au long de l'année nécessite un renouvellement régulier des matériels.

Ainsi, il est envisagé en 2023 un budget maximum en investissement de :

- 5 000 € TTC pour les ACM extrascolaires et le service AJA 16-25 ans ;
- 2 000 € TTC pour les ACM périscolaires.

Ces investissements permettront :

- De renouveler le matériel usagé et/ou abîmé, à destination des publics et des agents des ACM, afin de continuer à proposer des espaces d'accueil et d'activités adaptés, agréables et de qualité ;
- D'acquérir du nouveau matériel au sein des ACM en lien avec les projets d'animation et les séjours été proposés ;
- De poursuivre l'acquisition de mobilier nécessaire au fonctionnement du service AJA 16-25 ans.

Pour certains de ces investissements, il est envisagé de solliciter une subvention auprès de la CAF.

Le montant attribué par la CAF sera voté en Conseil d'Administration en fonction de l'enveloppe budgétaire allouée au fonds d'accompagnement public et territoire ainsi qu'en fonction de ses axes prioritaires.

Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'investissement auprès de la CAF du Calvados pour les investissements en faveur des ACM extrascolaires et périscolaires ainsi qu'en faveur du service AJA 16-25 ans.

VU le Code de la Famille et de l'Action Sociale ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les conventions de prestations de services « Accueil de Loisirs Sans Hébergement », relatives aux ACM, et « PS Jeunes », signées entre la CAF du Calvados et la ville d'Ifs ;

VU l'avis de la commission « Jeunesse et Sport » réunie le 22 mars 2023 ;

VU l'avis de la commission « Petite-Enfance - Education » réunie le 24 mars 2023 ;

CONSIDERANT la nécessité pour la Ville de réaliser chaque année des investissements (matériel, mobilier ou travaux) afin de maintenir et développer la qualité des projets et des lieux d'accueils des structures Enfance Jeunesse ;

CONSIDERANT la nécessité pour la Ville de poursuivre l'acquisition de mobilier nécessaire au fonctionnement du service AJA 16-25 ans ;

CONSIDERANT les crédits qui seront inscrits au Budget Primitif de la Ville pour ces investissements sur l'exercice 2023 ;

CONSIDERANT le soutien apporté par la CAF aux structures enfance jeunesse de la Ville à travers différents dispositifs ;

CONSIDERANT le renouvellement plausible de l'enveloppe budgétaire CAF allouée dans le cadre des fonds d'accompagnement public et territoire ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

CONFIRME la nécessité de maintenir les investissements (matériel et mobilier) en 2023, à destination des ACM extrascolaires/ périscolaires et du service AJA 16-25 ans, dans la limite des crédits qui seront inscrits au Budget 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter, auprès de la CAF du Calvados, toute subvention mobilisable pour ces investissements.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à mener toutes les démarches et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ifs, le 27 mars 2023

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE



Rendue exécutoire le : 30 mars 2023

Affichée le : 30 mars 2023

Acte à classer

2023-039

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-03-30T11-07-07.00 (MI244124482)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20230330-2023-039-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Structures enfance jeunesse - Demande de subvention
d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations
Familiales (CAF)

Date de décision : 30/03/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Sollicitées par les collectivités

Identifiant unique de l'acte antérieur
:

Acte : [039.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 30/03/23 à 10:28

Par [LELONG EMILIE](#)

Transmis

Date 30/03/23 à 11:07

Par [LELONG EMILIE](#)

Accusé de réception

Date 30/03/23 à 11:13